

Avis d'appel public à la concurrence**ACQUISITION D'UNE SOLUTION FIREWALL INTÉGRANT UN CONTROLEUR WIFI ET DES BORNES WIFI**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE
Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Etang
CS 20069 – Bussy St Martin
77603 MARNE LA VALLEE CEDEX 3

Téléphone : 01.60.35.43.50 – Télécopie : 01.60.34.43.63

Courriel : accueil@marneetgondaire.fr - www.marneetgondaire.fr

Objet du marché :

ACQUISITION D'UNE SOLUTION FIREWALL INTÉGRANT UN CONTROLEUR WIFI ET DES BORNES WIFI

Caractéristiques principales :

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire souhaite :

- **Acquérir une solution FIREWALL intégrant la tolérance de panne, le clustering et un CONTROLEUR WIFI**
- **Acquérir des bornes WIFI POE administrables par le FIREWALL-CONTROLEUR WIFI**

La solution proposée devra être compatible avec l'existant et s'intégrer de manière optimum dans le système d'information de la Communauté d'agglomération.

La solution recherchée devra garantir en plus des fonctionnalités de base d'un firewall, l'opérabilité et l'accès à des logiciels métiers en version web, en mode intranet et INTERNET (hors du réseau local).

La solution recherchée devra idéalement proposer un firewall intégrant le Contrôleur des bornes Wifi.

Les firewalls seront installés dans la baie des serveurs en rack 19' sur 2 sites distants de 200 mètres reliés par un lien fibre optique.

Type de procédure Procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Lieu d'exécution : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Bussy Saint Martin (77)

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée de **3 mois** à compter de sa date de notification.

La durée de la garantie des matériels livrés sera de 3 ans à compter de la livraison des matériels.

Cautionnement et garanties exigés : Néant

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandats administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, la personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr

MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par les candidats sera télécharger (dématérialisés) sur le sur site <https://www.marches-securises.fr> et contiendra :

⇒ **Les renseignements relatifs à la candidature :**

- la « lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants » remplie et signée par le candidat sur le formulaire DC1 fourni dans le DCE dans sa dernière version disponible sur www.minefi.gouv.fr, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP
- la « déclaration du candidat » remplie et signée par le candidat sur le formulaire DC2 fourni dans le DCE dans sa dernière version disponible sur www.minefi.gouv.fr, mentionnant les renseignements permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat

En application des articles 45 et 52 du CMP, pour l'examen et la sélection des candidatures, ces pièces et/ou éléments devront obligatoirement être fournis par les candidats.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, en application des dispositions de l'article 46 du code des marchés publics, s'ils sont pressentis au terme de la procédure, ils devront, pour être retenus, fournir obligatoirement, dans un délai imparti, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents en matière d'impôts et de cotisations sociales.

En effet, les certificats et déclarations fiscales étant remplacés, par mesure de simplification au stade de la candidature, par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de 10 jours à compter de la notification de sa désignation par la personne publique :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales (Les entreprises nouvellement créées produiront utilement le récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un "Centre de formalités des entreprises")
- Une attestation, justifiant la fourniture par le candidat de déclarations sociales, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée datant de moins de six mois attestant, si le candidat emploie des salariés, que ces salariés sont employés régulièrement et qu'il leur sera fourni des bulletins de paie comportant les mentions prévues par le code du travail (D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8).
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée datant de moins de six mois attestant, si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger et qu'il emploie des salariés, qu'il leur fournit des bulletins de paie comportant les mentions prévues par le code du travail

Le candidat établi dans un Etat membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles prévues pour le candidat établi en France.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le marché ne peut être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans le délai imparti les certificats et attestations précitées.

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée. Le candidat suivant est alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

⇒ **L'offre :**

- L'acte d'engagement signé par les parties contractantes
- Un mémoire justificatif détaillé comprenant les caractéristiques techniques du matériel proposé par rapport aux caractéristiques souhaitées des matériels de la décomposition du prix et les fiches techniques des matériels. (*Pièces non contractuelles destinées au jugement de l'offre*)

- Un devis détaillé, établi par le candidat, comprenant les prix unitaires hors taxes, le montant de la TVA et le montant total toutes taxes comprises.

ANALYSE DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 47, qui ne sont pas accompagnés des pièces mentionnées ci-dessus ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 I à III du Code des marchés publics. Les critères de jugement des offres utilisés pour l'attribution du marché sont pondérés de la façon suivante :

N°	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique du matériel proposé (appréciée au regard du mémoire technique)	40 %
2	Prix des fournitures (appréciée au regard du DPGF)	40 %
3	Esthétique des bornes Wifi	10 %
4	Contrôleur wifi séparée du firewall	10 %

CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les renseignements relatifs à la candidature et l'offre seront transmises par voie dématérialisée sur le site <https://www.marches-securises.fr>

Les remises des offres ne se feront que par la voie dématérialisée à travers un dépôt de l'offre sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté d'agglomération : <https://www.marches-securises.fr>

- DATE DE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

La date de limite de remise des offres est fixée au 3 juin 2013 à 12 h 00.

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

<p>Renseignement(s) administratif(s) : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire Michelle ADAM - Service des Marchés Publics Tél : 01.60.35.43.54 – Télécopie : 01.60.35.43.63 Email : michelle.adam@marneetgondaire.fr</p>	<p>Renseignement(s) technique(s) : Communauté d'agglomération de Marne Gondoire Yvon MANA - Service Informatique Tél : 01.60.35.46.88 – Télécopie : 01.60.35.43.63 Email : yvon.mana@marneetgondaire.fr</p>
--	--

INSTANCE CHARGÉE DES VOIES DE RECOURS ET VOIES DE RECOURS

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Melun
43 rue du Général De Gaulle
77008 Melun
Téléphone : 01-60-56-66-30 - Télécopie : 01-60-56-66-10.

Date d'envoi à la publication : 06/05/2013